



COMITE DE QUARTIER DE CAMPLANIER

45 Impasse des deux colonnes 30900 Nîmes

Tél. : 06 43 89 06 84

Mail : claud.journee@wanadoo.fr

A

Monsieur Nicolas HULOT
Ministre de la transition écologique
et solidaire
246 Boulevard Saint GERMAIN
75007 PARIS

Nîmes le 29 mai 2018

Monsieur le Ministre,

La ville de Nîmes a été très fortement éprouvée lors des inondations de 1988, 2002, 2005, 2014. Depuis cette époque, de nombreux aménagements ont été réalisés, le PPRi a interdit de construire dans les zones inondables et des PAPI se succèdent pour définir les programmes d'actions nécessaires.

C'est dans ce cadre qu'une trentaine de maisons nîmoises font l'objet d'une procédure de délocalisation. Dans notre quartier de Camplanier, deux maisons ont déjà été détruites, deux autres doivent l'être prochainement (PJ n°1). Les terrains concernés sont ensuite clôturés et interdit de toute utilisation.

Je me permets de vous solliciter concernant ces sites déconstruits à l'aide du Fond de prévention des risques naturels majeurs. L'an dernier, le comité de quartier a engagé une réflexion sur le devenir de certains de ces sites, pour lesquels le risque est moindre, pensant qu'ils pourraient être utilisés pour les besoins des habitants du quartier, avec des règles à établir notamment avec la mairie.

L'objectif du comité de quartier est de donner une véritable vocation à ces espaces, lorsqu'ils ne seront pas rendus au lit des cadereaux ou aménagés pour des ouvrages hydrauliques, et éviter ainsi qu'ils soient laissés à l'abandon et/ou non entretenus, au risque d'être "squattés" pour d'autres usages.

Ainsi, les deux sites déconstruits « Bourgaud » et « Sci Sun Rap » (PJ N°1bis) pourraient être logiquement rendus au lit du cadereau. Mais nous souhaiterions pouvoir profiter des deux autres sites (Pj N°2 et N°3) pour créer du lien social entre les habitants. On pourrait ainsi aménager des espaces publics, pourquoi pas un jeu de boules, un espace de jeux ou bien des jardins, qu'il soient collectifs, partagés ou simplement paysager.

Compte tenu de la configuration des lieux, le site de la " Maison Faugier " pourrait aisément recevoir un jardin public de ce type. Il est de même du site de la « Maison Oudini » qui, comme cela a récemment été rappelé à M. le maire (PJ N°7), avait même été le siège de l'organisation des secours et de la distribution des vivres pour les habitants du quartier lors des évènements tragiques de 1988.

J'ajoute que ces 2 maisons étaient certes desservies par le chemin de camplanier, qui est le lit mineur du cadereau, mais qu'elles bénéficient toutes deux d'une possibilité d'évacuation par une voie arrière, hors d'eau, à savoir le chemin haut de camplanier pour la Maison Faugier, le passage des pinèdes pour la Maison Oudini.

La réponse de la préfecture à notre dernier courrier, en date du 29 mai 2017 (PJ N°4), indiquaient notamment que « les possibilités d'utilisation de ces terrains, et des éventuelles constructions qui peuvent y demeurer, sont extrêmement limitées et doivent être compatibles avec les motifs poursuivis par la procédure de délocalisation ».

A Nîmes, on aménage un parc paysager dans le bassin de rétention en bas de la route d'Alès, la commune a installé une aire de jeux pour enfants dans l'impasse de la grotte à la place d'une maison emportée par les inondations, autant d'aménagements qui me réjouissent et qui ne présentent aucune difficulté. Mais ne serait il pas possible de faire un jardin partagé sur le site de la maison Faugier ! (PJ N°5) et l'on démolirait prochainement la maison Oudini,(PJ N° 6) au 1080 du chemin de camplanier, sans même se poser la question de ce qui pourrait y être fait !!

Au regard de mes propositions évoquées ci-avant, je souhaiterais qu'il vous soit possible de faire préciser par la loi la liste des utilisations possibles qui pourraient être admises dans ces sites déconstruits.

Je vous remercie d'avance de l'attention que vous porterez à ma demande et je reste, bien entendu, à votre disposition pour toute précision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Président du comité de Quartier
De Camplanier

Claude JOURNÉE



Copies à: Monsieur le Préfet du Gard
 Madame DUMAS Françoise députée du Gard
 Monsieur FOURNIER Jean-Paul Maire de Nîmes